



ABONNEMENTS
UN AN 104.00
TROIS MOIS 3.00
TROIS MOIS 1.00
Payable d'avance.

LE TEMPS

EDITION QUOTIDIENNE

ANNONCES:
1re insertion... par ligne, 10 cts
Inscriptions subséquentes " 5 "
Conditions spéciales pour annonces à long terme.

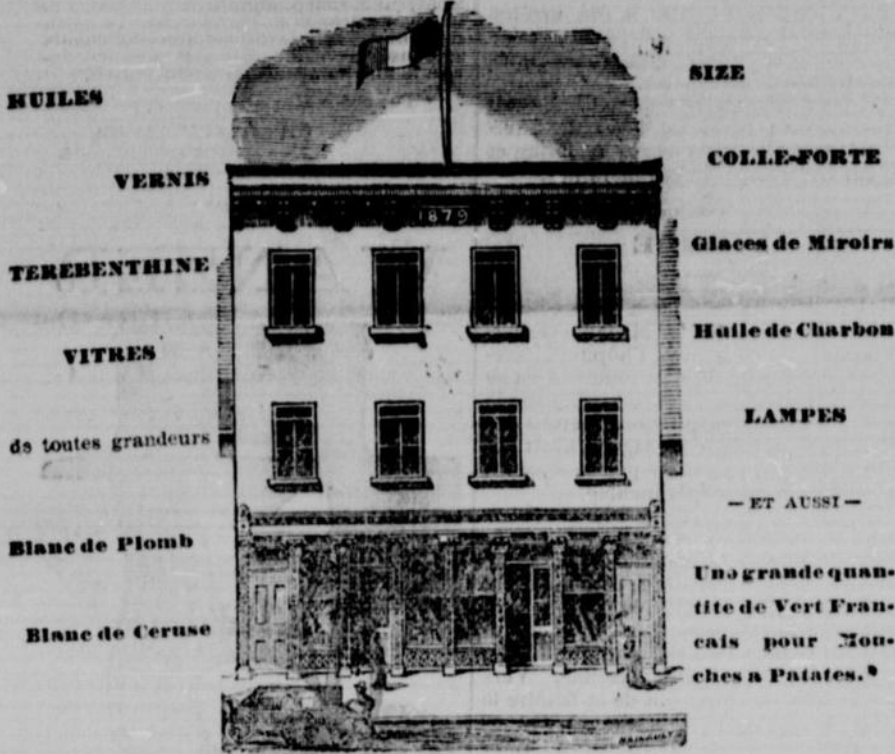
E. LEBLANC, Administrateur

Bureaux et Ateliers: 530, Rue Craig

F. G. MARCHAND, Rédacteur en chef

Frs Martineau

MARCHAND DE PEINTURES



501, Rue Sainte-Catherine, 501
(ENTRE LES RUES VISITATION ET PANET, MONTREAL)

ROY & BOUTILLIER,
AVOCATS,
No. 10 RUE SAINT-JACQUES,
MONTREAL.

MERCIER, BEAUSOLEIL
& MARTINEAU,
AVOCATS,
55, RUE SAINT-JACQUES, 55,
MONTREAL.

GLOBENSKY & POIRIER,
AVOCATS,
38, RUE SAINT-VINCENT,
A. P. Globensky. A. E. Poirier.

DUHAMEL & RAINVILLE,
AVOCATS,
No. 64, RUE SAINT-JACQUES,
Vis-à-vis La Banque du Peuple,
MONTREAL.

LAFLAMME, HUNTINGTON,
LAFLAMME & RICHARD,
Avocats, Solliciteurs etc.,
42, Rue Saint-Jacques, Montréal.

LAREAU & ALLARD,
AVOCATS,
182, RUE NOTRE-DAME,
MONTREAL.

D. MESSIER B. C. L.,
AVOCAT,
No. 203, RUE NOTRE-DAME,
MONTREAL.

M. J. C. LARIVIERE B. C. L.,
AVOCAT,
Commissaire pour la Province de Manitoba,
222, RUE NOTRE-DAME, Centre.

JOS. MELANCON, L. L. B.
Notaire et Commissaire,
No. 6, RUE SAINT-JACQUES,
MONTREAL.

J. A. C. MADORE,
AVOCAT,
No. 11 RUE SAINT-JACQUES,
MONTREAL.

BERGEVIN & LAPLANTE,
AVOCATS,
Rue Saint-Gabriel, No. 61, MONTREAL.

M. J. E. CHAGNON,
AVOCAT,
No. 38, RUE SAINT-VINCENT,
MONTREAL.

HUSMER LANCTOT,
AVOCAT,
44 — RUE SAINT-JACQUES — 44

C. ARCHAMBAULT,
Commissaire et Notaire,
10 — RUE SAINT-JACQUES — 10

T. GIROUARD
222, Rue Notre-Dame-Centre
TH. GIROUARD, ex-avant synde-officiel,
et maintenant agent à Montréal, se charge,
comme par le passé, du règlement des faillites.

J. E. VIGER,
MARCHAND DE
Bois de Sciage

Specialite: Frêne, Bois blanc, Merisier, Orme, Pin, etc. Moulures et tournages, etc.

GOLDIE & McCULLOCH
Voutes et Coffres - Forts

FEU ET DES VOLEURS
Ont obtenu des Premiers Prix, Diplômes et quatre Médailles à Montréal et à Toronto.

ALFRED BENN,
Seul Agent et Gérant.

W. & J. LUTTRELL
MANUFACTURIERS DE
Biscuits unis, de Fantaisies

ET DE CONFISERIES,
Coin des Rues ALBERT et VINET,
STE-CUNEGONDE MONTREAL.

C. PAGE & CIE,
MANUFACTURE DE
Membres Artificiels,

L. A. W. PROULX,
No. 16 RUE SAINT-VINCENT,
MONTREAL.

M. Proulx s'occupe spécialement de collections de comptes et d'héritages dans tous les pays de la Province de Québec.

Jos. Melancon, L. L. B.
Notaire et Commissaire,
No. 6, RUE SAINT-JACQUES,
MONTREAL.

J. A. C. MADORE,
AVOCAT,
No. 11 RUE SAINT-JACQUES,
MONTREAL.

BERGEVIN & LAPLANTE,
AVOCATS,
Rue Saint-Gabriel, No. 61, MONTREAL.

M. J. E. CHAGNON,
AVOCAT,
No. 38, RUE SAINT-VINCENT,
MONTREAL.

HUSMER LANCTOT,
AVOCAT,
44 — RUE SAINT-JACQUES — 44

C. ARCHAMBAULT,
Commissaire et Notaire,
10 — RUE SAINT-JACQUES — 10

T. GIROUARD
222, Rue Notre-Dame-Centre
TH. GIROUARD, ex-avant synde-officiel,
et maintenant agent à Montréal, se charge,
comme par le passé, du règlement des faillites.

Recette utile!

Moyen de gagner beaucoup d'argent en en dépensant un peu!!

Tout le monde a besoin de s'habiller même dans les plus grandes chaleurs. Il faut donc déboursier un peu. Or comment peut-on gagner de l'argent tout en en dépensant?

CHEVALIER & LAMONTAGNE

Marchands de Nouveautés
Vous le diront en peu de mots. Achetez chez eux à bon marché ce que vous paieriez 10, 15 et 20c. plus cher ailleurs.

Assortiment complet de TWEEDS variés. Département spécial pour ETOFFES DE DEUIL. Quand au département des dames, celles qui voudront bien nous honorer d'une visite auront l'embaras du choix, tant est grande la variété de nos ETOFFES A ROBES et de nos ARTICLES DE FANTAISIE.

G. A. LAMONTAGNE, l'un des associés s'occupe spécialement de la coupe des habits.

CHEVALIER & LAMONTAGNE,
633, Rue Ste-Catherine.

S. T. ST. DENIS

MARCHAND DE CHAUSSURES
308, Rue Bonaventure, 308

POUR DAMES
Bottines en chèvre à l'huile . . . \$1.75
do en chèvre . . . 1.50
do en prunelle claquées . . . 1.25
do do à boutons . . . 0.90
do do lacées . . . 1.20
do en kid français . . . 2.00
do en veau poli . . . 1.75

POUR DEMOISELLES
do en kid français . . . 1.50
do en chèvre à l'huile . . . 1.25
POUR ENFANTS
do à boutons . . . 0.75
do en kid . . . 2.00
Souliers pour enfants . . . 30 cts 35 cts et 0.50
do en chèvre pour Dames . . . 0.75
Pantoufles en kid . . . 1.00
Chaussures [comprésses] faites à la main . . . 2.40
do do en veau pour hommes . . . 2.00
do do en un seul morceau et claquées . . . 3.50

POUR LES JOURNALIERS
Souliers de travail . . . 1.25
do de travail à lacets . . . 1.50

Tout ouvrage de pratique pour hommes, femmes et enfants fait à ordre et toutes réparations faites sous le plus court délai, à des prix très modérés.

308, RUE BONAVENTURE, 308

LIBRAIRIE L. E. RIVARD
No. 564 RUE CRAIG, MONTREAL
Importateur de livres de Paris; agent de tous les éditeurs de musique à bon marché à 5 cts, 10 cts et 20 cts le morceau, format et qualité du papier semblables aux morceaux coûtant de 35 cts à \$1 chacun; agent pour les célèbres cahiers de musique dit Victoria Music Books. Catalogues envoyés gratuitement.

F.-X. DESJARDINS
MARCHAND DE
Meubles Neufs et de Seconde main
710, Rue Ste-Catherine.

FRANCOIS & D. A. LAPORTE
ARCHITECTES ET MESUREURS
Entreprises d'Eglises, Edifices Publics, Résidences Privées, etc., etc.,
No. 29, RUE ST. JACQUES
BATTISE DE L'ETENDARD
MONTREAL.

C. GRATTON
Place Jacques-Cartier
No. 18
Marchand en gros et en détail, de
CIGARES,
TABAC,
PIPES
et généralement de tous les articles concernant cette branche d'affaires.

P. GERVAIS
108 Rue Vitre 108
MONTREAL
Fabricant d'Auvents
POUR
Magasins et Maisons Privées
Et aussi de garde-Vitres en Broches pour Fenêtres et Portes.

Jean Gaimme
1004, RUE STE-CATHERINE
S'occupe toujours des réparations de parapluies, valises et généralement de tout ce qui concerne son métier. Razors, Ciseaux, etc., aiguillés et remis à neuf. En magasin: Valises recouvertes en cuir et en tissu, Portemanteaux.

A VENDRE
A BON MARCHÉ
Une Machine à Coudre
TOUT A FAIT NEUVE
De la fabrique "WILLIAM SINGER."
S'adresser au bureau du "TEMPS."

FEUILLETON

LES DRAGONS de la LUNE

Par GEORGES PRADEL

PREMIERE PARTIE

XVI. — UNE PARTIE DE CHASSE

Il aperçurent bientôt le brigadier Chavarot qui arrivait à grandes allures, monté sur Bazard.

Tyndal jeta un regard méfiant sur Henri. Il crut que celui-ci s'était mélangé d'un témoin. Mais le visage du jeune homme exprimait si bien, non seulement la surprise, mais le mécontentement le plus vif, que Pierre se reprocha ce nouveau soupçon.

Bastien sauta à bas de son cheval, et, mettant le képi à la main:
— Ma foi, monsieur, dit-il en s'adressant à Tyndal, vous m'excusez, je l'espère, si je ne suis permis de venir rejoindre monsieur, qui certainement ne m'en avait point prié; mais voyez-vous, mon capitaine va mieux, beaucoup mieux; sans cela, vous pouvez le dire, je ne serais pas ici.

D'ordinaire, Sébastien était quelque peu verbeux; mais c'était bien pis encore lorsqu'il avait à fournir des explications que personne ne songeait à lui demander.

— Pour lors, continua-t-il, qu'on m'a dit comme ça que M. Destoe était parti pour une battue au sanglier. Or les sangliers, ça me connaît. J'ai pratiqué le sanglier partout où j'ai été. En Afrique, au Mexique, en Chine. Il n'y a plus que le sanglier français que je ne connais pas. N'y a pas de bon sens, que je me dis, faudrait voir à régulariser cette laeune. Et alors je me suis permis de venir. Vous avez bien besoin, monsieur Tyndal, d'un rabatteur de plus, ou d'un piqueur de supplément.

— Certainement, certainement, répliqua Pierre qui avait déjà pris son parti de la mésaventure et qui n'aurait guère à se plaindre de ce côté.

— C'est que Chavarot ne disait point, c'est que, comme il descendait pour penser les deux arabes de son capitaine, à l'écurie de Vert-Bois, il s'était heurté, sur le seuil, à Mlle Morecourt qui n'avait point l'habitude de venir de si bonne heure offrir un morceau de sucre aux vaillantes bêtes.

Chavarot s'était pris d'un véritable culte pour Hélène qui, si souvent, en compagnie de miss Powell, apportait un rayon de soleil dans la chambre du capitaine blessé.

Et aussitôt, car le brigadier n'était point à l'étiquette, il avait engagé la conversation avec la jeune fille.

Celle-ci ne demandait pas mieux. C'était à Bastien quelle en avait. Commentant à admirer Bazard et Ali, c'était le plus sûr moyen de mettre le brigadier de belle humeur, elle en était arrivée à parler de la battue au sanglier. Et alors, d'un petit air ingénu que la femme la plus vertueuse, la plus chaste, et la plus sincère a toujours à sa disposition:

— Je suis inquisiteur, monsieur Chavarot, avec des précautions infinies retournant le corps du jeune homme. Henri ne donnait plus signe de vie.

Tyndal s'était reculé de quelques pas. Jacques était auprès de lui. — Misérable! murmura Pierre, je suis déshonoré.

— Tiens-toi donc, lui dit sur le même ton son frère de lait, on te regarde.

De tous côtés, les traqueurs arrivaient et entouraient le corps du jeune homme. Bastien, avec son couteau, avait coupé la blouse de chasse et la chemise d'Henri, mettant à nu une inquiétante blessure.

La balle entrant de biais dans le côté droit, au-dessus du sein, n'était point sortie. Elle pouvait avoir perforé le poulmon. Un trou rouge laissait passer un mince filet de sang et c'était tout.

Le pauvre Chavarot ne trouvait pas un mot à dire. Il avait été sur assez de champs de bataille, il avait vu trop de blessures pour ne point savoir que celle qui était là, bête sous ses yeux pouvait occasionner la mort.

Quatre hommes prirent Henri, tous sans connaissance, et le transportèrent avec des peines infinies jusqu'aux Aubiers.

La, le blessé ouvrit les yeux, mais sans pouvoir recouvrer la parole. Son premier regard alla droit à Tyndal et le fit reculer. Ensuite il s'arrêta à Chavarot, avec une douceur infinie.

On avait été chercher un médecin à Monthermé et sur l'heure il était accouru.

Très perplexe, ce pauvre docteur! Côté que côté, il fallait au plus vite extraire la balle. Où était-elle? Le blessé, pendant l'opération, ne pouvait-il pas lui passer entre les bras...

Ce fut encore Chavarot qui lui vint en aide dans cette circonstance. Le jeune soldat, passant sa main sous l'épaule du blessé, sentit un corps dur. C'était la balle qui, ayant contourné fort heureusement les côtes, s'était logée le long de l'épine dorsale. Au moyen d'une incision, on put parvenir jusqu'à elle.

Le sang trouvait une issue, se précipita avec violence et le blessé put respirer un peu.

Le médecin ordonnait paternellement à Henri Destoe le plus grand calme, un silence absolu. Mais le jeune peintre n'entendait point obéir aux prescriptions du docteur.

Il fit signe à Chavarot qu'il avait à lui parler.

— Quand bien même je devrais mourir en route, murmura-t-il à mots entrecoupés, vous allez me mettre dans une voiture et me transporter à Vert-Bois. Vous êtes un vieux soldat, vous savez ce que c'est que la volonté d'un mourant... Allez, c'est le seul service que je réclame de vous.

[A continuer.]

VARIETES

Militer et les médecins. — Un jour que Napoléon causait avec Louis XIV, celui-ci lui dit:

— ... Et pourtant, lorsque vous êtes malade?

— Je fais mander immédiatement mon médecin.

— En en fait bien venir là, vous le voyez.

— Oui, sire. Alors je lui dis quel est mon mal. Il m'ordonne des remèdes... Je ne les fais point... Et je guéris!

Discussion entre méridionaux.

— Où êtes-vous né, vous qui parlez? — Je suis né à Avignon. Et vous-même? — Moi, monsieur, je suis né à Bordeaux tout simplement.

EDITION DU MIDI

LE TEMPS

MONTREAL, 6 SEPT. 1883

AU PIED DU MUR

LA RECLAMATION D'UN LACHE

Nous avons nommé la Minerve de dire, s'il est vrai que M. Mercier a reçu \$5,000 pour avoir renoncé à la déqualification de M. Mousseau :

QUI A PAYE LES \$5,000 A M. MERCIER : OÙ LES \$5,000 ONT-ELLES ETE DONNEES A M. MERCIER :

QUAND LES \$5,000 ONT-ELLES ETE REMISES A M. MERCIER :

Pas un nom dans la Minerve de ce matin ! Pas un endroit mentionné ! Pas une date ! La dernière recule lâchement. Elle refuse de répondre, et nous invite à aller devant les tribunaux, pour continuer cette discussion. Hier encore, pourtant, parce que nous avions dit que M. Mercier révélerait toutes ces accusations, à l'assemblée de St. Laurent, le noble journal disait :

M. Mercier se contente de dire qu'il nous répondra, à l'assemblée de Saint-Laurent. Paix, réponse ! Nous discutons de journal à journal, et M. Mercier avoue son impuissance, en voulant transporter la lutte sur un autre terrain.

Et ce matin, la Minerve veut transporter la lutte sur un autre terrain. Le confrère restera insolent, mais il serait moins ridicule, s'il nous offrait des cautions pour les frais du procès. Nous croyions, il y a quelque temps, que la sale feuille n'oserait pas aller si loin : mais les boss ont parlé sans doute. Ils ont ordonné de calomnier, pendant toute la durée des élections, dans l'espérance de régler tous procès et toutes difficultés. APRÈS LES ELECTIONS, avec l'argent de la Province.

Honnêtes gens, allez !

REPRENDREZ-VOUS ?

La Minerve a reproché bien des crimes à M. Mercier : nous avons à lui faire une toute petite question, à laquelle nous aimerions à avoir une réponse.

"N'est-il pas vrai, qu'après avoir vilipendé M. Mercier, à propos des prétendus méfaits que vous lui reprochez, vous avez recherché son alliance ?" — Si oui, il faut en arriver à l'une de ces deux conclusions : Ou vous ne croyez pas vous-même à vos accusations, et alors vous êtes une mauvaise langue.

Ou vous y croyez, et alors, vous aimez la société de la canaille. Dans les deux cas, madame Minerve, vous ne pouvez guère vous attendre à ce que l'on vous prenne pour une honnête gazette.

LA CONSTITUTION

Les feuilles conservatrices ouvrent enfin les yeux sur les vices de notre constitution ; elles s'alarment sérieusement de la condition d'infériorité dans laquelle sa mise en opération place les provinces vis-à-vis du pouvoir fédéral.

On s'était, jusqu'ici complètement mépris, dans le camp ministériel, sur la portée de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, et l'on s'aperçoit tardivement que, sous la charpente trompeuse d'une organisation fédérale, il comporte tous les caractères d'une union législative.

Il faut que la méprise ait été bien grande, que la désillusion soit aujourd'hui bien complète, le danger imminent et incontestable, pour que des journaux habitués de longue date à vanter sur tous les tons, les bienfaits du régime nouveau, se décident à jeter le cri d'épouvante et à réclamer dans cette constitution, réputée ci-devant un modèle de perfection, des changements devenus indispensables à l'autonomie des provinces.

Les défauts que nos adversaires viennent, à la onzième heure, de découvrir dans les rouages de cet étrange système de gouvernement, ont été, dès le début, signalés par la presse et la députation libérale. Notre grande objection au projet de confédération, lorsqu'il fut soumis au parlement canadien, était précisément cette prépondérance trop entière du pouvoir fédéral qu'il paraissait autoriser, et qui dénaturait la portée que prétendaient lui donner ses inventeurs.

C'était, dans l'opinion des libéraux, une véritable union législative, sous la forme apparente et trompeuse d'une confédération, que l'on voulait inaugurer. L'indépendance locale, l'autonomie provinciale n'y existait que de nom. La suprématie du pouvoir central y était consacrée de fait ; on y trouvait enfin la contrepartie de tout ce qui, dans le passé, avait constamment l'essence du régime fédératif. Il n'y a qu'à lire les journaux de l'époque, et à revoir le compte ren-

du de la discussion du projet de confédération, dans les chambres législatives, pour se rappeler que tous les inconvénients, tous les dangers signalés maintenant par les feuilles conservatrices de cette province, ont été prévus, indiqués et condamnés par la députation et la presse libérale.

Ici, comme toujours, les libéraux bas-canadiens, se plaçant au-dessus des mesquines considérations de partis, examinaient avec la calme et scrupuleuse attention du vrai patriote, la constitution proposée, ont jugé correctement du fonctionnement de ses rouages compliqués ; plusieurs conservateurs importants, plus clairvoyants que la majorité de leurs amis, eurent le désintéressement de sacrifier l'intérêt personnel et les liaisons politiques, pour refuser leur concours à cette œuvre imparfaite. Mais la masse, aveuglée par l'esprit de parti, et n'envisageant la réforme proposée, qu'au point de vue du triomphe de ses chefs, l'accepta sans examen, en détruisant les dernières garanties de nos droits les plus précieux. La représentation, d'après la population, fut concédée d'emblée et l'autonomie des provinces sacrifiées d'une manière inconsciente par cette majorité irrédécible.

Après la mise en marche de la nouvelle constitution, les libéraux se souvenant au fait accompli et, sans réticence, apportèrent un concours cordial au fonctionnement du système établi, en cherchant à l'adapter à notre état de société. Leurs adversaires, au contraire, se firent les instruments de la politique aventureuse dont les exécutifs ont fini par enlever les rouages de cette machine politique déjà mal charpentée.

Afin de conserver le pouvoir et de profiter de ses immunités, ils ont sans cesse, multiplié les obstacles sur la voie. Pour qu'une forme de gouvernement aussi compliquée pût s'adapter aux besoins du pays, il fallait une précaution et une prudence particulières ; les précédents étaient tous à craindre ; il fallait, dès le début, leur enlever ce qui pouvait menacer de détruire, dans la suite, le fonctionnement harmonieux du mécanisme.

Les apôtres de la Confédération et leurs disciples, ont suivi une conduite tout opposée, paraissant vouloir plutôt multiplier les entraves - que les plainir. Ils ont, pour des fins de parti, soulevé les préjugés et les conflits de races et de religions, autorisé l'impétiement du gouvernement fédéral sur le domaine particulier des provinces, et détruit le dernier vestige de l'autonomie de celles-ci, en réduisant les hauts fonctionnaires à la condition humiliante de simples fonctionnaires fédéraux.

En un mot, notre constitution, mal conçue et encore plus mal appliquée, a pris une forme tellement peu rassurante, que ses auteurs et leurs disciples dévoués en réclament aujourd'hui la révision.

Cela ne prouve qu'une chose, c'est que la clairvoyance qui aurait dû servir ceux-ci, dans l'accomplissement de leur œuvre de réorganisation politique, n'a existé que chez leurs adversaires.

DEUX COMPERES

Le Sun de St-Jean, Nouveau-Brunswick, organe de sir Samuel Leonard Tilley, vient de publier un article qui paraît devoir donner à réfléchir à sir Hector Langevin, son collègue.

On sait que, depuis un certain temps, sir Hector affecte de mettre tous ses soins, à réunir en un seul faisceau, tous les tronçons de la race française, éparés dans les différentes parties du Canada. Il prêche partout à grand renfort de réclame, l'union des canadiens-français sous un même drapeau, (de sien, bien entendu) et berce ses auditeurs de l'espoir flatteur, que cette union donnera à l'élément français, une prépondérance décisive dans la gouverne des affaires publiques.

Longue de sir Leonard ne l'entend pas de cette oreille là.

Voici ce qu'il dit à ce sujet : "Si ce mouvement tend à donner pour l'avenir, à la race française et à ses idées, la prépondérance dans le pays, et à remettre la direction des affaires publiques, entre les mains des canadiens-français qui les dirigeront suivant leurs vues, (ce qui pourrait arriver, sous la direction de chefs moins sages que ne le sont ceux d'aujourd'hui), nous ne pouvons ni en souhaiter, ni en prédire le succès.

"Nous ne désirons pas voir le succès de cette politique, parce que cela donnerait naissance à des rivalités, des signeurs et des difficultés inouïes, jusqu'ici, retarderait le progrès du pays, et introduirait chez nous, un élément de discord et d'obstruction éternelles.

"Nous ne pouvons, d'un autre côté, entrevoir la possibilité du succès de cette politique, car il faudrait fermer les yeux sur les enseignements du passé, pour ne pas voir que la destinée irrévocable du Canada, est d'être peuplé en majorité, par les races Saxonne et Teutonnes, et que la sagesse enseigne aux majorités comme aux minorités, la nécessité de mettre de côté toute idée de rivalité, pour se dévouer uniquement aux intérêts, non pas d'une race ou d'une croyance, mais du Canada tout entier.

Il semble que la Zizanie se met dans le camp des ministres fédéraux. Pendant que l'un d'eux s'efforce de prêcher l'union de nos nationaux, l'autre travaille à neutraliser ses ef-

forts, parce qu'il craint que cette union ne soit de nature à enlever le char de l'Etat.

Pour nous, nous n'attachons qu'une importance secondaire à ces symptômes avant-coureurs de la tempête. Tout en ayant l'air de différer, sur ces questions de nationalité, les deux ministres *cicis*, s'étendent au fond, comme larrons en foire.

Le No. 1, Sir Hector Langevin, veut attacher le vote français, dans toute la Confédération, et tire ses ficelles, à la française, par l'intermédiaire de ses journaux et de ses orateurs français.

Le No. 2, Sir Leonard Tilley, craignant de salâner le vote anglais, s'il laisse faire sans protester, fait sonner la trompette d'alarme par ceux des journalistes anglais qui lui sont dévoués.

Cela ne les empêche cependant, ni l'un ni l'autre, de se féliciter mutuellement de leur habileté réciproque, quand ils pensent avoir réussi par leur tactique inqualifiable, à bernier les électeurs des différentes parties du pays.

"Moi, j'ai convaincu les électeurs français qu'ils seraient tout-puissant et invincibles, s'ils se rangeaient sous mon drapeau", dit Sir Hector. "Moi, répond Sir Leonard, j'ai fait croire aux électeurs de langue anglaise, que je ne permettrais jamais à l'élément français d'exercer une influence sérieuse dans la gouverne de nos affaires."

Et les deux *Machiavels*, se frappent sur le ventre, en signe de satisfaction, en se promettant bien de se perfectionner encore, dans l'art de tromper les gens.

Seulement, comme ces doubles jeux là ne peuvent avoir qu'un temps, il pourrait bien arriver à ces deux renards, de se trouver pris à leur propre piège, un de ces beaux matins.

Le peuple est patient et souffre souvent longtemps, avant de se mettre en colère. Mais il finit toujours par se réveiller, quand la mesure est trop pleine, et c'est alors qu'il fait bon, pour échapper à sa colère, d'avoir à son crédit, autre chose que des fourberies politiques, et des intrigues machiavéliques.

LE MANDAT DE TERREBONNE

Il y a quelques jours, l'Etendard disait que M. Chapleau a acheté son mandat aux Communes. Cette assertion injurieuse pour notre ami M. Poirier, qui était l'adversaire du Secrétaire d'Etat, a été relevée, dans une lettre que nous reproduisons aujourd'hui, attendu que l'Etendard répète son affirmation.

Voici cette lettre :

Monsieur le Directeur de l'Etendard, Pour la deuxième fois, depuis quelques jours, vous parlez ce matin du noble mandat par lequel M. Chapleau a acheté moyennant \$3,500 son mandat au parlement fédéral.

Commentant cette transaction, vous dites, le 3 février dernier : "Qui a eu le \$3,000 ?" "Que M. Poirier n'ait rien reçu personnellement, soit ! nous lui en donnons "le crédit."

J'aime à croire que votre opinion n'a pas changé sur cette question, du moins, en autant que j'y suis concerné.

Je veux bien admettre que ma position de fortune permet au grand nombre, de me soupçonner ; mais il n'est pas juste que ceux qui connaissent comment les choses se sont passées, fassent planer des soupçons sur moi, quand toutes les preuves produites au dossier, établissent mon innocence. Que pourvaise faire, d'ailleurs, dans les concours de circonstances où je me suis trouvé l'an dernier ? Supposez qu'un journal forge une calomnie à votre sujet, pour me perdre ; supposez que je sois engagé dans un procès, pour revendiquer mon honneur compromis par cette calomnie ; supposez encore que le principal personnage intéressé à me perdre avec cette calomnie, vienne se présenter dans le comté où il l'a répandue. Eh ! bien ! j'irais encore le démasquer de lusting et de la prison en prison. Et si non parti refusant de me soutenir, et me mettais encore dans l'impossibilité de continuer la lutte, et de pousser au bout mes procédés judiciaires, je ferais encore ce que j'ai fait : un compromis en vertu duquel mes adversaires retireraient leurs accusations contre moi, et j'aurais obtenu une parfaite honnêteté.

Un regard sur la Minerve du 21 août 1882, vous prouvera que ceux-là même qui avaient le plus d'intérêt à me perdre, ont déclaré que je me retirais de la lutte généralement, et pour aucune autre considération que leur rétraction.

J'affirme encore, monsieur, que j'étais dans une impasse, et que je m'en suis tiré par le seul moyen qui me fut offert.

Si ma résignation est un si grand scandale pour ceux qui voulaient à tout prix que M. Chapleau fût battu, que ne sont-ils venus me prêter main forte, et m'empêcher de résigner, quand ils me savaient disposé à faire la lutte, avec autant de vigueur que n'importe quel candidat ? Que ne sont-ils venus aider aussi M. Gaudet, l'autre candidat, qui marchait de pair avec moi, et dont la résignation n'a été que la conséquence de la mienne ?

J'ai l'honneur d'être,

M. le directeur, Votre humble serviteur,

A. E. POIRIER.

On vient de nous apprendre la mort inattendue de notre ami, M. E. C. Monk, avocat distingué, fils de l'honorable juge Monk, arrivé ce matin en cette ville.

M. J. N. Puzé, premier clerc du Bureau de Police, a aussi expiré ce matin, après quelques jours de maladie.

C'est avec un sentiment de vive affliction que nous recevons la nouvelle de ces deux pertes douloureuses.

NOUVELLES DU JOUR

On annonce que la Gazette du Canada contiendra, samedi, le nom de l'honorable M. Blanchet, député de Lévis et ex-président de la Chambre des Communes, comme percepteur des douanes à Québec.

M. Benjamin Sulte, en se rendant à sa demeure, lundi après-midi, a fait une chute sur le pont Maria, et s'est cassé une jambe, près de la cheville du pied.

M. le Dr Prévost lui a donné les soins que requérait son état, et aujourd'hui, M. Sulte souffre moins. Il sera obligé cependant, d'être au moins six semaines, sans pouvoir se servir de sa jambe malade.

On annonce que M. Bilodeau, employé à la douane, et l'un des plus anciens citoyens de Québec, est décédé mardi dernier.

La Minerve est certaine que ses amis seront en majorité, à l'assemblée de ce jour.

Cela signifierait-il que MM. Chapleau et Emond auraient bien organisé les choses ?

L'hon. D. A. Ross, procureur-général sous le cabinet Joly, est arrivé en cette ville ce matin. Nous avons en le plaisir de recevoir ce vaillant champion de la cause libérale, dans les bureaux du Temps.

Nous lisons dans la Concorde : M. Mousseau nous faisait des promesses. L'état des finances exigeait une réforme radicale :

Il nous la promettait. Nous avions besoin d'élargir nos revenus, d'en augmenter les sources, et de forcer le gouvernement fédéral à nous accorder ce que nous étions en droit de lui demander.

M. Mousseau promet. Il nous promet encore de retirer un million de piastres, des Terres de la Colonie :

Il n'aura aimé la province, savoir les dangers qu'elle couvrait et les prévenir. Les mines devaient recevoir son attention directe.

La question des "letter terms" devait être sérieusement discutée et amenée à bon port.

Et la réforme judiciaire ? et l'agriculture ? et la colonisation qui impuissent à faire les affaires de M. Mousseau. Hélas ! nous sommes aujourd'hui obligés de retirer le peu de confiance que nous avions dans les promesses du premier ministre.

Il n'a absolument rien fait d'acceptation ou de proportion aux promesses de son discours de St-Genève.

ASSISES CRIMINELLES

5 Septembre, 1883.

La Cour s'ouvre à 2 heures, M. McLean et M. C. P. Davidson ont adressé la parole aux jurés, après quoi le juge leur explique les faits du procès, tels que démontrés par la preuve, leur faisant voir les différents verdicts entre lesquels ils ont à choisir.

Le jury se retire pour délibérer. M. Jos Doure, C. R., et M. DeLorimier C. R. demandent que MM. Abraham, Isaacs et Silberstein, accusés de vol soient libérés sous caution.

D'abord, la couronne s'objeete, puis l'auteur l'affaire entre les mains du tribunal. Celui-ci décide de laisser sortir Abraham sous \$2,000 de caution, refusant d'admettre Isaacs et Silberstein à caution.

Un jury anglais est alors assermenté pour le procès de John Benjamin et d'Octave Robillard, accusés de vol sur la personne et de vol sur Déla Lemay.

M. C. P. Davidson explique aux jurés comment le prisonnier Lamère avait été trouvé non coupable de l'accusation de vol et avait pu échapper à la prison sur la personne en exécutant ses complices, Benjamin et Robillard.

Il termine en leur disant qu'ils ne peuvent trouver les accusés coupables. Son Honneur le juge, dit aux jurés de rendre un verdict de non-coupable, ce qui est fait.

Sur demande de M. A. Globensky, le procureur, les prisonniers sont libérés. Toute cette cause reposait surtout sur le témoignage de M. Louis Roch, homme de police, qui a fait l'arrestation de la personne. Celui-ci a donné son témoignage d'une manière très-intelligente, comprenant sur des points très-importants la plaignante, Déla Lemay. M. Roch est un vieil employé de la police qui a toujours rempli ses devoirs avec impartialité et intelligence.

Le jury, dans le procès de Macaulay, rentre en cour. Pendant qu'on fait l'appel de leurs noms, un des jurés tombe d'épilepsie, et ne revient à lui qu'un bout de quelques minutes. Le jury rend un verdict de "coupable d'assaut simple" sur Lavigne.

Les témoins de la Couronne dans le procès Macaulay sont renvoyés à mardi, quand le prisonnier subira son procès sur l'accusation d'avoir tué Louis Chapleau. La cour s'ajourne.

Le serpent de mer

Au vu passer dans le bas du fleuve, l'autre jour, un cheval de mer que deux ou trois cents vœux-marins accompagnaient. Cette caravane d'habitants des mers passait à grande vitesse. Le marin qui nous raconte ce fait, trouve dans le cheval de mer, l'explication du fameux serpent qui aurait remonté le fleuve jusqu'à quelques milles du havre de Québec. — Le Quotidien.

COMITÉ DES MARCHES

Une assemblée de ce comité fut aussi tenue hier après-midi. Présents : MM. les échevins Beauchamp, (président), Robert, Holland et Roy.

L'échevin Holland est nommé pour remplacer l'échevin Money dans le sous-comité d'investigation dans les faux des billets du marché des animaux.

M. le président présente au comité la question d'empêcher les animaux d'être menés par les rues publiques de la ville. Il dit qu'il a considéré la question, mais n'est pas préparé à donner son opinion sur ce sujet. Il propose qu'une assemblée spéciale soit tenue pour considérer cette question. M. Holland propose que le président soit autorisé à prendre toutes les informations possibles à ce sujet, et soit chargé de présenter son rapport à la prochaine assemblée.

Une communication de Louis Monette et autres est lue disant qu'un étal brisé était construit près du marché contre les règlements, on réfère la question à l'inspecteur des viandes, avec instruction de faire des investigations, et si l'accusation est fondée de porter une action.

L'assemblée est ajournée.

MEMORIAL NECROLOGIQUE

M. Charles Daunais, maire de la paroisse de Terrebonne, est décédé. Il était âgé de 55 ans.

Le défunt était le vrai type du bon citoyen. Il n'avait pas l'avantage d'une bonne éducation, mais son jugement sain et son intelligence peu commune remplaçaient bien ce que la fortune lui avait refusé de ce côté.

Quand sans richesse, il rejeta beaucoup d'offres des plus avantageuses, et son esprit indépendant prévalait une conscience nette à une richesse mal acquise. Il était sans contredit, l'un des meilleurs maires du comté de Terrebonne.

Ses impariaux en avait fait l'ami du peuple et en toutes occasions, il se montrait à la hauteur de sa position ; joignant à une popularité très-grande, la municipalité l'avait choisi comme son chef de plus plusieurs années, et la perte que lui cause sa mort, est irréparable. Comme juge de paix il laisse aussi d'excellents souvenirs. Il a toujours été agriculteur distingué et a obtenu plusieurs premiers prix aux expositions provinciales.

Libéral convaincu, homme de progrès et d'avenir, juge impartial et intelligent, maire capable, à chacun de ses titres, sa mort est une perte pour le comté de Terrebonne.

ASSISES CRIMINELLES

5 Septembre, 1883.

La Cour s'ouvre à 2 heures, M. McLean et M. C. P. Davidson ont adressé la parole aux jurés, après quoi le juge leur explique les faits du procès, tels que démontrés par la preuve, leur faisant voir les différents verdicts entre lesquels ils ont à choisir.

Le jury se retire pour délibérer. M. Jos Doure, C. R., et M. DeLorimier C. R. demandent que MM. Abraham, Isaacs et Silberstein, accusés de vol soient libérés sous caution.

D'abord, la couronne s'objeete, puis l'auteur l'affaire entre les mains du tribunal. Celui-ci décide de laisser sortir Abraham sous \$2,000 de caution, refusant d'admettre Isaacs et Silberstein à caution.

Un jury anglais est alors assermenté pour le procès de John Benjamin et d'Octave Robillard, accusés de vol sur la personne et de vol sur Déla Lemay.

M. C. P. Davidson explique aux jurés comment le prisonnier Lamère avait été trouvé non coupable de l'accusation de vol et avait pu échapper à la prison sur la personne en exécutant ses complices, Benjamin et Robillard.

Il termine en leur disant qu'ils ne peuvent trouver les accusés coupables. Son Honneur le juge, dit aux jurés de rendre un verdict de non-coupable, ce qui est fait.

Sur demande de M. A. Globensky, le procureur, les prisonniers sont libérés. Toute cette cause reposait surtout sur le témoignage de M. Louis Roch, homme de police, qui a fait l'arrestation de la personne. Celui-ci a donné son témoignage d'une manière très-intelligente, comprenant sur des points très-importants la plaignante, Déla Lemay. M. Roch est un vieil employé de la police qui a toujours rempli ses devoirs avec impartialité et intelligence.

Le jury, dans le procès de Macaulay, rentre en cour. Pendant qu'on fait l'appel de leurs noms, un des jurés tombe d'épilepsie, et ne revient à lui qu'un bout de quelques minutes. Le jury rend un verdict de "coupable d'assaut simple" sur Lavigne.

Les témoins de la Couronne dans le procès Macaulay sont renvoyés à mardi, quand le prisonnier subira son procès sur l'accusation d'avoir tué Louis Chapleau. La cour s'ajourne.

Le serpent de mer

Au vu passer dans le bas du fleuve, l'autre jour, un cheval de mer que deux ou trois cents vœux-marins accompagnaient. Cette caravane d'habitants des mers passait à grande vitesse. Le marin qui nous raconte ce fait, trouve dans le cheval de mer, l'explication du fameux serpent qui aurait remonté le fleuve jusqu'à quelques milles du havre de Québec. — Le Quotidien.

l'affaire de l'empoisonnement de Sherbrooke

Nous prenons ces nouveaux détails de l'Electeur :

Le dimanche, jour de sa mort, il est allé à Eaton, chez son beau-frère M. Rogers, où M. Coates prit le dîner. Un de ses beaux-frères le ramena chez lui en voiture ; il était gai et bien portant. Plus tard, dans l'après-midi, on le revêtit d'une courte promenade en compagnie de sa femme sur la voie ferrée. C'est alors qu'il se plaint de douleurs intestinales, et retourne au logis où s'administre une dose de rhubarbe. Mais le mal augmentant, Mme Coates envoya chercher un médecin et appela les voisins. C'était inutile, Coates expira après vingt minutes d'agonie.

La jeune Mme Coates a été arrêtée comme nous le disions hier, à la suite de certaines révélations compromettantes qu'il est inutile de répéter.

Coates a été enterré mercredi. Il était franc-maçon ; aussi les loges de Sherbrooke ont allées en corps à Eaton et lui ont fait d'imposantes funérailles.

SUICIDE

Un triste cas de suicide a eu lieu hier à l'hôpital Notre-Dame. Madame Laferrrière, qui était détenue à l'hôpital Notre-Dame, depuis lundi, s'est suicidée en se jetant de la fenêtre de sa chambre sur le pavé. La défunte, qui était sujette à des attaques de démence passagères, avait été placée dans une chambre privée sous les soins d'une garde expérimentée.

Depuis son entrée, malgré les meilleurs soins et la plus grande attention, elle était devenue plus malade et refusait de prendre aucune nourriture ; hier matin, la malheureuse, qui avait très peu dormi la nuit précédente, montra des symptômes de plus grande faiblesse que l'habitude, ne pouvant reconnaître personne. Vers six heures sa garde vint à la fenêtre le grillage mince qui l'obstruait, dans le but d'aérer la chambre, elle alla à l'autre bout de la chambre chercher un balais.

Pendant ce temps, la malade se promenait inquiète autour de son lit ; elle saisit la situation d'un coup d'œil et se précipita par la fenêtre ; avant que son aide n'eût eu le temps de faire un pas la malheureuse sauta par la fenêtre et se précipita d'une hauteur de trente pieds. La victime fut ramassée sans connaissance. MM. les docteurs Marsolais et Ricard furent immédiatement avisés, et accoururent. Ils lui donnèrent tous les soins possibles mais inutilement, car elle expira vingt minutes plus tard.

Avant sa mort, le prêtre fut appelé et lui administra les derniers sacrements. Elle défunte était l'épouse de M. Philippe Laferrrière de la compagnie d'assurance "Canada Life Insurance Co." et le plus profond regret sera éprouvé à cette triste nouvelle.

Le coroner Jones fit une enquête dans l'après-midi et le jury rendit le verdict suivant : que la défunte s'est jetée en bas d'une fenêtre de l'hôpital Notre-Dame de Montréal, et a été tuée par cet acte, étant dans un état d'altération mentale, et qu'aucun homme ne peut-être imputé à aucune personne de l'établissement.

Volour audacieux à Longueuil

Vers deux heures, hier après-midi, un individu entra chez M. Charles Perras, par un soupirail qu'il avait brisé. Il se mit à ramasser à la hâte tout ce qui valait la peine d'être volé, alla atteler le cheval et commença à charger sa voiture quand Mme Perras arriva.

Elle s'était absentée pour quelques instants, et voyant à son retour toute la maison bouleversée, elle alla chercher du secours. En voyant arriver la police, le voleur décampa et ne fut rejoint qu'à bord du bateau par M. le chef Lefebvre. Le voleur s'appelle Moreau.

L'ASSOMPTION

Samedi dernier, le 1er septembre, les membres du Barreau du comté de l'Assomption, la Commission de l'honorable Ernest Cimon, le transférant au poste de Juge de la Cour Supérieure pour le district de Joliette, fut solennellement par le Greffier.

Après la lecture de la Commission, les membres du Barreau du comté de l'Assomption, présentèrent à l'honorable Juge une très jolie adresse de bienvenue et de félicitations, à laquelle l'honorable monsieur répondit en termes bien appropriés et remercia le Barreau de l'accueil bienveillant qui lui était fait.

L'honorable Juge Cimon a siégé ce jour-là pour la première fois dans son nouveau district, et a commencé ses travaux judiciaires à la Cour de Circuit du comté de l'Assomption.

DECES

—En cette ville, le 5 courant, à l'âge de 66 ans, M. Godfroy Sauger. Les funérailles auront lieu, vendredi, le 7 septembre.

Le convoi funèbre partira de la demeure du défunt, No 119, rue St-Urbain, à 6 1/2 heures a.m., pour se rendre à l'église Notre-Dame et de là au lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister.

STENOGRAPHIE

— Le meilleur système de sténographie est enseigné dans un cours complet aux jeunes gens des deux sexes à l'Institut de Sténographie de Montréal, No 277, rue St-Jacques. Prix modérés. Pour renseignements, adressez-vous par lettre ou autrement à F. WAGEL, Gérant.

DEMANDEES IMMEDIATEMENT

25 filles de chambre et de table, 10 bonnes pour les enfants. S'adresser au Bureau Central de Placements et d'Agences, Mme T. COCHRAN, Gérante.

SITUATIONS DEMANDEES IMMEDIATEMENT

— Situations pour cuisinières de première classe. S'adresser au Bureau Central de Placements et d'Agences, Mme T. COCHRAN, Gérante.

ON DEMANDE IMMEDIATEMENT

23 et 24 agents en emplois. Envoyez 25 ou 30 lettres en 10 exemplaires, vous recevrez un échantillon et les conditions par le retour de la maille. L'agent peut gagner de \$300 à \$500 par jour. S'adresser à Dr. VAZIOS, Dentiste, 21 m No 70, rue Ste-Catherine, Montréal.

Attention spéciale donnée

aux commandes par écrit.

ON DEMANDE IMMEDIATEMENT

un compagnon-barbier de première classe

EDITION DU SOIR

L'Assemblée de St Laurent

3,000 personnes assistent au grand tournoi politique du jour

(Rapport spécial au "Temps")

La grande assemblée de St. Laurent a commencé vers midi et demi. Le husting se trouvant trop exposé au vent a été transporté près de l'église.

Une discussion eut lieu entre MM. Mousseau et Mercier quant au choix du président de l'Assemblée. Finalement, les parties n'ayant pu s'entendre, M. Chapleau a annoncé qu'il agirait comme président avec M. Mercier.

Deux heures moins un quart les candidats n'avaient pas encore pu s'entendre pour diviser le temps des orateurs et leur assigner leur ordre dans la discussion.

Notre correspondant est d'opinion que personne ne pourra parler sur les dispositions d'une certaine partie de la foule amenée là par les soins de MM. Chapleau et Dausersau.

Une cinquantaine d'hommes de police et de constables spéciaux sont sur les lieux.

On remarque parmi les étrangers et les principaux hommes politiques de partout.

Les Honorables MM. Mercier, Chapleau, Marchand, Mousseau, Beaubin, Blanchet, Archambault, Trudel, Ross, Wartelle, Bellerose, de la Bruère, R. Lallamie, et Dionne, MM. J. A. Descarries, F. X. Archambault, L. Geo. Desjardins, Thos. White, I. Tarte, A. O. T. Beauchemin, Benoit, M. P., pour Chambly, Lavallée, M. P., Joliette, Martel, M. P., P., Chambly, Robillard, M. P., Berthier, Caron, M. P., P., Maskinongé, Cassavant, M. P., P., Bagot, D. Girard, M. P., P., Jacques-Cartier, E. Lareau, Dionne, Bastien, Jos. Tassé, M. P., Ottawa; G. Drolet, C. O. Perreault, Cornélius, Beaussé, N. Provencher, P. E. Fontaine, St-Hyacinthe; E. H. Richer, F. X. Boisseau, N. P., Dr. Duchesneau, Dr. Desjardins de Ste. Thérèse, Dr. Mareil, Thos. Lapointe, Terrebonne, E. Charest, préfet du comté Jacques-Cartier, J. A. Charest, N. P., Ste-Genevieve, Chs. Demontigny, Ledne, M. P., P., Richelieu, Andrew Davos de Lachine, Alfr. Roy, et T. Wilson, délégués, Dr. Filiatrault, Bernard, Jos. Daigle de Verchères, Bergeron, M. P., Beauharnois, et beaucoup d'autres dont nous ne pouvons publier les noms, faute d'espace.

La presse était largement représentée. MM. Lasalle, du Monde, N. Provencher de la Minerve, Miller, et Chambers du Star, Berthelot de l'Étendard, Norris du Herald, G. Marchand du Franco-Canadien de St. Jean, et C. R. Daoust du Temps.

Sur l'ordre du roi, la cour du Portugal portera le deuil pendant quatre jours à l'occasion de la mort du comte de Chambord.

Nous regrettons d'apprendre que M. Benjamin Suite, en se rendant à sa demeure, lundi après-midi, à Ottawa, a fait une chute et s'est cassé une jambe près de la cheville du pied.

Suivant une dépêche de Rome, l'ambassadeur de France auprès du Vatican a eu plusieurs entrevues avec le cardinal Jacobini, afin d'en venir à une entente, au sujet de l'interprétation des clauses du concordat, concernant les traitements du clergé en France.

L'amiral Peyron, ministre de la marine a reçu hier une dépêche disant que mille soldats annamites ont été tués, et quinze cent blessés, pendant le bombardement des forts sur la rivière Hué par les Français.

Telegraphie

DÉPÊCHES AU "TEMPS."

CANADA.

Halifax, 5.—On n'a reçu aucune nouvelle relative à la tempête depuis hier.

Halifax, N. S., 5.—Un triste accident est arrivé près du pont de Weymouth, Digby, jeudi soir dernier.

Un jeune instituteur, du nom de Arthur Hood, et deux jeunes élèves ont péri du vie.

ÉTATS-UNIS

Galveston, Tex., 5.—Un train chargé de 500 bêtes à cornes, a déraillé sur le chemin de fer de Houston et Texas, à quatre milles à l'ouest de Ross.

Boston, 5.—Une diligence contenant dix personnes, a été attaquée la nuit dernière par 20 à 30 bandits, qui ont assailli et pillé les voyageurs.

AMÉRIQUE CENTRALE

Washington, D. C., 5.—Langston, le ministre de Haïti, dit que le président Solomon a de bonnes chances de supprimer la révolution. Il lutte depuis 18 mois contre les rebelles, et il a constamment gagné du terrain. Bazelaïs, le chef des rebelles, a cependant toute l'habileté d'un grand homme.

FRANCE

Lyon, 5.—A un banquet donné hier, à MM. Morton et Sargent, plusieurs orateurs ont exprimé le désir que les États-Unis se décident à conclure un traité de commerce avec la France sur la base du libre échange.

Paris, 6.—Le comte de Chambord a laissé 60 millions de francs à être divisés entre le Duc de Parme et le comte Bardi.

ANGLETERRE

Londres, 5.—La police a obtenu des renseignements qui prouvent une recrudescence d'activité chez les Féniens. Tous les rendez-vous des agitateurs irlandais ont encore été placés sous la surveillance de la police.

Londres, 5.—Le professeur Talb, qui a fait une étude spéciale des éruptions volcaniques, et que l'on considère comme une autorité en cette matière, prévoit qu'un nouveau tremblement de terre se fera sentir dans l'île d'Ishia, le 15 octobre.

BULLETIN

Des milliers de personnes se sont rendues à St-Laurent. Nous donnerons demain, un compte-rendu détaillé de la grande assemblée.

La guerre entre la France et la Chine, est un événement qui ne manque pas d'importance. Les Chinois sont en nombre fabuleux, et il pourrait être difficile pour la France de soutenir avec eux une longue guerre.

Le gouvernement français a fait défendre les assemblées politiques à Goritz.

L'attitude que va prendre le comte de Paris dans les circonstances actuelles inquiète un grand nombre de curieux et d'intéressés.

La paix est rétablie au Portage du Rat.

La quarantaine a été abolie au canal de Suez et les troupes anglaises retournent au Caire.

Les Français vont garder leur position dans Madagascar jusqu'à ce que satisfaction ait été donnée par les Hovas.

Le feu dans les bois fait de terribles ravages au Nouveau-Brunswick. Washodemoak a surtout souffert des dommages considérables. Une grande quantité de bois à construction a été détruite.

M. Lysin — ex-père Hyacinthe — doit partir prochainement pour l'Amérique afin d'y donner une série de conférences.

Le marquis de Landolowine, le successeur du marquis de Lotne, s'embarquera le 1er octobre pour le Canada.

La presse française demande au gouvernement de définir la situation au Tonquin.

Les Féniens s'organisent à Londres pour délivrer O'Donnell, le river-trier de Carey, à son retour de Capetown.

Le comte de Paris a été acclamé comme le chef de la Maison d'Orléans et le successeur du comte de Chambord dans les différents groupes de royalistes.

de la ville et le Ruissseau Migeon, et en face un quartier de Paris.

20 Que les conduits d'eau soient posés dans les différentes rues du quartier.

30 Que des égouts soient construits suivant les besoins du quartier.

40 Que du jour où l'annexion sera accomplie, la dette de la municipalité devienne la dette de la cité.

50 Qu'immédiatement après l'annexion, la cité oblige la compagnie des chars à baisser les tarifs et à mettre des chars en circulation jusqu'aux limites.

60 Que les stations de police et de feu continueront à être en usage telle qu'à présent.

70 Que les principaux employés de la municipalité garderont leurs places, particulièrement M. G. Côté secrétaire.

80 Que tous les privilèges accordés aux manufacturiers par la municipalité leur seront garantis par la corporation.

Le maire suggéra que ces conditions fussent adoptées comme base d'arrangement pour répondre aux demandes, non satisfaites des prix exorbitants bas des marchandises en vente.

Nous avons maintenant remplacé les marchandises vendues et ajouté d'autres nouveautés. Nous sollicitons une continuation de votre bienveillant patronage, qui ne nous a jamais fait défaut jusqu'à présent, et attirons votre attention sur

GUERRE FRANCO-CHINOISE

Hong Kong 6 Septembre.

La nouvelle tendant à dire que les troupes chinoises avaient traversé la frontière du Tonquin, n'est pas confirmée. On considère que la guerre, entre la France et la Chine comme certaine, à moins que la France ne reconnaisse la suzeraineté de la Chine.

Paris, 6.—La légation chinoise de cette ville est encore sans information officielle au sujet de la concentration des troupes chinoises sur la frontière du Tonquin.

Paris, 6.—On rapporte que le cabinet français a décidé de demander des explications à l'ambassadeur de Chine, au sujet des mouvements des troupes chinoises, sur les frontières du Tonquin.

On considère la guerre comme inévitable. Le ministre de la marine restera à Paris, pour répondre aux dépêches demandant du renfort au Tonquin.

Outre les deux transports qui feront voile entre le 10 et le 20 de ce mois, avec 1000 hommes pour le Tonquin, un autre transport partira avec une batterie de campagne et des munitions pour 4000 hommes, lesquels seront envoyés de l'armée d'Afrique dans le plus court délai.

Le National dit qu'il est probable que la France fera une démonstration navale sur les côtes de la Chine dans la direction de Canton.

Le ministre de la marine a reçu une dépêche aujourd'hui, disant que 1000 soldats annamites ont été tués, et 1,500 blessés pendant le bombardement des forts sur la rivière Hué.

Paris, 6.—La presse demande au gouvernement de définir la situation au Tonquin. Elle veut savoir si les relations entre la France et la Chine, en ce qui concerne le gouvernement n'est trop avancé pour reculer.

Londres, 6.—Le correspondant d'un journal anglais, à Hong Kong, a eu une entrevue avec le vice-roi Cheng-Shu-Sing, qui arrive pour prendre la direction de la Chine Méridionale.

Le vice-roi admit qu'un nombre considérable de troupes se concentrent sur les frontières du Tonquin, mais elles n'ont pas reçu d'ordres de traverser la frontière, bien que, plusieurs soldats désertent tous les jours, pour se rallier aux Pavillons noirs.

La Chine, act-él ajoutée, n'a ratifiée pas le traité de Hué, et la France devra en conséquence en venir à une entente avec le marquis Tseng, sinon une guerre est inévitable.

Des troupes arrivent continuellement du nord et on expédie une grande quantité d'or de Canton dans le but, probablement, de subvenir aux frais de la guerre.

A TRAVERS LA VILLE

Excursionnistes.—Un grand nombre d'excursionnistes sont arrivés par le train de l'Ouest, hier, à destination de St-Laurent.

Chute fatale.—On dit que Olsen, qui a fait une mauvaise chute dans la cale d'un navire, sur le port, est dangereusement malade à l'Hôpital-Général.

Accident.—Un nommé O'Neil, travaillant au déchargement du SS. Buenos Ayrean, eut une jambe cassée, hier matin, par une barre de fer.

Machine infernale!!! — La « Marie Henriette » actuellement dans le port, possédée à son bord une boîte, qui donne lieu aux soupçons. Cette boîte fut trouvée en plein océan et l'on se donna immédiatement que s'était une machine infernale. L'ouverture de la boîte on trouva qu'elle contenait une certaine quantité d'un gaz particulier.

Hôpital Général.—Le nombre des patients à l'Hôpital Général, pour la semaine finissant le 2 septembre, se monte à une moyenne de 130 par jour.

Ruade.—Un nommé Boisvert, employé à la demeure privée d'un Monsieur à Lachine, fut tué par un cheval, hier, et eut la main droite brisée. On le conduisit immédiatement à l'Hôpital-Notre-Dame.

Hôpital Notre-Dame.—Nombre de malades admis durant la semaine finissant le 27 août, 1889, 47. Admis durant la semaine finissant le 3 septembre, 27.

Sur ce nombre, ont été congédiés 71. Sont morts 2. Restaient à l'Hôpital le 3 sept., 51.

Malades traités au Dispensaire-général, 196. Malades traités au dispensaire pour les yeux et les oreilles, 136.

Grand total, 406. Les deux morts ont été causées, l'une par un anévrysme de la crosse de l'aorte, l'autre par la pneumonie.

Assaut nocturne.—Une bande de gens ivres tentèrent, hier soir, d'empêcher de travailler les hommes, chargés du détail sur les steamers de la ligne Dominion. Ils furent promptement dispersés par la police.

Ce n'est pas le « Ludwig ».—Le steamer que l'on a rapporté à la côte près de Gaspé, N. S., et que M. Munderloh supposait d'abord être le Ludwig, est un vaisseau que l'on dit appartenir à la « North German Lloyd Co.

M. Munderloh a abandonné tout espoir au sujet du Ludwig.

Remerciements! 10,000 Remerciements!

Citoyens de Montréal, nous vous offrons nos plus sincères remerciements pour l'honneur que vous avez fait au CASH CLOTHING STORE, 223, rue St-Laurent, en venant en foule pour faire vos achats. Les ventes pendant le jour de l'ouverture, le premier courant, ont dépassé tout ce qui a été vu en cette ville jusqu'à ce jour, car les recettes de cette seule journée ont excédé

\$1,367.75

Nous nous attendions certainement à voir beaucoup de monde; nous étions préparés à le recevoir dignement; mais la foule qui nous a vus débiter le CASH CLOTHING STORE le jour de l'ouverture, est inouïable. Néanmoins nous avons pu satisfaire tout le monde; notre assortiment d'habillements pour hommes, jeunes garçons et enfants pouvant répondre aux demandes, nos patrons sont retournés chez eux entièrement satisfaits des prix exorbitants bas des marchandises en vente.

Nous avons maintenant remplacé les marchandises vendues et ajouté d'autres nouveautés. Nous sollicitons une continuation de votre bienveillant patronage, qui ne nous a jamais fait défaut jusqu'à présent, et attirons votre attention sur

L'excellence de nos Habillements, leur beauté, leur supériorité dans la confection, et particulièrement sur les prix extrêmement bas.

CASH CLOTHING STORE No 223 RUE SAINT-LAURENT MONTREAL.

Cour de Police.—Il y avait deux causes ce matin devant le juge Desnoyers, de la cour de Police.

Joseph Lanone, ivresse sur le quai du canal, condamné à \$2 et les frais.

Martin Lee, accusé de s'être servi d'un langage insultant envers son chef, acquitté.

Cour du Rendu.—Il y avait 9 causes ce matin devant Son Honneur M. le Recorder.

Joseph Raymond, trouvé ivre dans le jardin Byver, \$2 on 4 jours.

Jane Brown, même offense, sur la rue Amherst, acquittée.

Pierre Brillon dit Lapiere, assaut, renvoyé au 8 septembre.

John Ryan, langage menaçant, a été condamné à fournir des cautions, ou 1 an.

Sarah Fleming, épouse de John Egan, désordre dans l'église St. Patrice, \$40 on 2 mois.

Eliza William, trouvée ivre sur la rue Ste. Catherine, renvoyée à samedi.

Jos Courville, insulte à Eléne Murphy, \$20 on 2 mois.

Austin Moran, trouvé ivre sur la rue Murray, \$5 on 1 mois.

Briget Hogan, épouse de John Burke, trouvée ivre sur la rue Dalhousie, acquittée.

Piano à bon marché.—Un piano de luxe, 4 coins ronds, tout sculpté, comme neuf, et qui a coûté \$500, en vente pour \$200 chez LAVIGNE & LAJOIE, 265, Rue Notre-Dame.

Honneur au mérite.—Voici un certificat qui émane du conservatoire de musique de New-York et qui fait le plus grand honneur à la fabrique de Pianos de Sommer & Cie.

Ayant fait usage des pianos SOMMER & Cie, de New-York, pendant plus de six ans, je certifie qu'ils sont parfaits sous tous les rapports. Je les considère comme les plus durables, et ceux, de tous les pianos que j'ai vus, qui offrent le plus de garanties.

CARL STEINHAUS, Professeur du conservatoire de musique de New-York.

PENSION.—Bonne pension et chambres aux prix modiques qui suivent: \$14, \$15, \$16, \$17, \$18 à \$25. Bains, etc. Adresse: Hôtel St-Louis, 61, Rue St-Gabriel. Venez voir avant d'aller ailleurs.

\$20,000 à prêter sur hypothèque en sommes de \$1,000 à \$5,000 et au-dessus.

\$8,000 à prêter sur hypothèque en sommes de \$500 à \$2,000. P. E. FORMANDEAU, Notaire, 31-1, 39, Rue St-François-Xavier, Montréal.

UN jeune homme désirant se placer, soit dans un magasin d'épicerie ou autre. Bonnes recommandations sur son passé. S'adresser W. C., bureau du TEMPS.

UNE DAME désirerait se placer comme ménagère chez un couple de bien pensants, dans une famille privée. S'adresser X, bureau du TEMPS.

Grande EXCURSION A SAINT-HILAIRE ET A BELEIL

Lundi, le 10 Septembre. Un train spécial laissera la Gare Bonaventure à 8 heures A.M. Retour: départ de St-Hilaire à 6 heures P.M.

Nous avons tout lieu de croire que les personnes n'ayant pas visité les escarpements de Belleil et St-Hilaire ainsi que les bords du lac Beauport, ne se sentent pas en mesure de profiter de la bonne occasion qui leur est offerte pour faire ce voyage de plaisir en même temps qu'une bonne œuvre.

St-Hilaire avec ses jolies dépendances, sa seigneurie, sa montagne, Belleil avec ses eaux minérales et pures présentent un coup d'œil enchanteur. Les excursionnistes pourront à loisir gravir la montagne et admirer le superbe lac situé à une hauteur d'environ 200 pieds au-dessus de la magnifique forêt «Tropiques House» si bien connue de tous.

Les rafraîchissements choisis seront servis le long du trajet et sur les lieux. Le tout est organisé de manière à donner au premier prix aux excursionnistes, sages, alertes et retour, 75 cents, enfants, 50 cents.

GRAND AVANTAGE pour les personnes qui possèdent des terrains à vendre. M. François Génin, ingénieur et inspecteur bien connu et évalué pour de mines, offre au public ces villages enchantés. Les excursionnistes pourront à loisir gravir la montagne et admirer le superbe lac situé à une hauteur d'environ 200 pieds au-dessus de la magnifique forêt «Tropiques House» si bien connue de tous.

Les rafraîchissements choisis seront servis le long du trajet et sur les lieux. Le tout est organisé de manière à donner au premier prix aux excursionnistes, sages, alertes et retour, 75 cents, enfants, 50 cents.

Notre-June, on M. Génin recevra ses visiteurs de 11 hrs a.m. jusqu'à 2 hrs p.m.

Académie Saint-Louis de Gonzague

Religieuses du Bon Pasteur. No. 105, RUE SHERBOURNE.

La rentrée des Pensionnaires est fixée au 3 Septembre. Les Externes devront se rendre le lendemain pour l'ouverture des classes, à 9 heures A.M.

Bureau central de Placements

ET AGENCE GENERALE 1082, rue Sainte-Catherine MONTREAL. Toute commande observée avec promptitude. M. T. COIROAN, Gérante.

TAXE DE L'EAU.

Avis public est par le pré-ordonné que les CHARGES DE L'EAU pour l'année courante sont maintenant dues et il est par le présent avis à toutes personnes tenues au paiement d'elles, d'en payer le montant au sous-signe, à son bureau, dans les DIX JOURS à compter de la date de la dernière insertion du présent, sans avis ultérieur.

En rapport avec l'avis ci-dessus, avis est de plus donné que l'eau sera arrêtée à tous ceux qui n'auront pas payé leurs redevances de l'eau le ou avant le 15 Septembre prochain.

(Par ordre) JAMES F. D. BLACK, Trésorier de la Cité.

Montréal, le 6 Sept. 1889. (Pour être publié les 1, 3, 4 et 5 septembre courant.)

PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTREAL. Dans la Cour Supérieure pour le Bas-Canada.

Le cinquième jour de septembre mil-huit-cent-quatre-vingt-neuf. Présent: L'honorable juge Rainville, No. 2099.

Charles H. Kathan, négociant de Stanstead, District de St-François, Benjamin Hinman, cultivateur, de Berby, dans l'Etat de Vermont, l'un des États-Unis d'Amérique, Catherine Hinman, veuve de feu Horace Stewart, en son vivant du village de Beau Plain dans le District de St-François, cultivateur, en leur qualité d'exécuteurs testamentaires du dit Horace Stewart; Demandeurs.

L'honorable Bradley Barlow, de la ville de St-Albans, dans le dit Etat de Vermont et autrefois de la ville de Montréal, District de Montréal; Défendeur.

IL EST ORDONNÉ, sur la motion de MM. Laffamme, Huntington, Laffamme et Richer, avocats des Demandeurs, en autant qu'il appert par le retour de D. Fortier écrit sur le Brief de saisie-arrêt émané en cette cause, que le défendeur n'a pas de domicile dans la Province de Québec en Canada, et ne peut être trouvé dans le District de Montréal, que le dit défendeur soit par un avisement à être deux fois inséré en langue française dans le papier nouvelles de la Cité de Montréal, appelé le TEMPS, et deux fois en langue anglaise dans le papier nouvelles de la dite Cité appelé le Star, notifié de comparaitre devant cette Cour, et la de répondre à la demande des dits Demandeurs sous deux mois après la dernière insertion de tel avisement et sur le défaut du dit défendeur de comparaitre et de répondre à telle demande dans la période susdite, il sera permis aux dits Demandeurs de procéder à la preuve et jugement comme dans une cause par défaut.

GEO. H. KERNICK, DEP. P. C. S.

PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTREAL. Dans la Cour Supérieure pour le Bas-Canada.

Le cinquième jour de septembre mil-huit-cent-quatre-vingt-neuf. Présent: L'honorable juge Rainville, No. 1817.

David Davidson, de la Cité et du District de Montréal, et Charles McLean, du village d'Acton Vale, dans le District de St-François, tous deux contracteurs et faisant affaires comme tels en société dans la Cité et District de Montréal sous le nom de McLean et Davidson, Demandeurs.

L'honorable Bradley Barlow, de la ville de St-Albans, dans l'Etat de Vermont, l'un des États-Unis d'Amérique; Défendeur.

IL EST ORDONNÉ, sur la motion de MM. Laffamme, Huntington, Laffamme et Richer, avocats des Demandeurs, en autant qu'il appert par le retour de D. Fortier écrit sur le Brief de saisie-arrêt émané en cette cause, que le défendeur n'a pas de domicile dans la Province de Québec en Canada, et ne peut être trouvé dans le District de Montréal, que le dit défendeur soit par un avisement à être deux fois inséré en langue française dans le papier nouvelles de la Cité de Montréal, appelé le TEMPS, et deux fois en langue anglaise dans le papier nouvelles de la dite Cité appelé le Star, notifié de comparaitre devant cette Cour, et la de répondre à la demande des dits Demandeurs sous deux mois après la dernière insertion de tel avisement et sur le défaut du dit défendeur de comparaitre et de répondre à telle demande dans la période susdite, il sera permis aux dits Demandeurs de procéder à la preuve et jugement comme dans une cause par défaut.

GEO. H. KERNICK, DEP. P. C. S.

On demande de suite des commis d'expérience chez BOISSEAU FRERES, 235 et 237, Rue St-Laurent.

VENTE D'AUTOMNE

Journelement nous recevons nos marchandises d'automne provenant des achats de M. Horace Boisseau, en Europe. Inutile d'ajouter que nos importations n'ont rien d'égal à Montréal et cette saison comme la précédente, sera pour nous un succès de plus.

COUVERTURES LAINE BLANCHE

Fabriquées spécialement pour notre maison et achetées par grandes quantités, nous ont été accordées à des prix relativement très bas. La qualité en est tout-à-fait supérieure. PRIX: 2.60 3.25 3.90 4.55 5.20 6.25 6.75

Assortiment considérable de Coils de toutes formes des dernières nouveautés. Variété à l'infini. PRIX: 20, 25, 30, 35, 40, 45, 50 cts, en augmentant jusqu'à \$1.25.

Chemises flanelle avec collets, sans collet et à lacets, de toutes grandeurs, pour enfants, jeunes gens et hommes; depuis la chemise de travail jusqu'à la chemise élégante.

Ne manquez pas de venir voir: Nos Etoffes à robes, spéciales à notre maison. Nos Velours et Velveteens, noir et couleur. Nos Soirées, les meilleurs marchés de la ville. Le tout d'un choix insurpassable.

BOISSEAU FRERES 235 et 237, RUE ST-LAURENT.

Achetez le FIL CLAPPETON reconnu par les couturiers à la main et à la machine, supérieur à tous les autres fils.



HOTEL DU CANADA

Cet Hotel, qui est renommé dans les annales des voyageurs, est situé sur le meilleur site de la ville, étant à proximité du Bureau de Poste, des Principales Banques, des Chemins de Fer, et faisant face au St-Laurent, à quelques pas seulement de la Compagnie du Richelieu, vient de changer de propriétaire, et M. JOSEPH RIVARD, le propriétaire actuel, l'a complètement restauré, y ajoutant tous les perfectionnements modernes et le meublant à neuf. Une visite est respectueusement sollicitée pour convaincre le public du confort sous tous les rapports que l'on trouvera à cet Hotel. La table est une des meilleures de la ville et abondamment servie avec les premiers des saisons. Le propriétaire croit pouvoir assurer à tous les voyageurs qu'ils trouveront à l'Hotel du Canada tout le confort possible d'un établissement de première classe. Les omnibus de l'Hotel seront aux garcs et aux quais. M. RIVARD a meublé à neuf sa salle de billards, ayant reçu trois nouvelles tables de Toronto.

JOS. RIVARD 17, RUE ST-GABRIEL, 17 MONTREAL.

NOUVEAU MAGASIN! TURGEON & CIE,

Les plus populaires marchands de la rue St-Laurent viennent d'ouvrir leur établissement neuf au Coin des rues St-Laurent et Ste-Catherine.

Ce nouveau magasin, spacieux, bien éclairé, et libéralement embelli de toutes les innovations modernes permettra à MM. Turgeon & Cie de répondre mieux aux divers besoins dupublic en général et de leurs nombreux amis en particulier. Ils ont en mains

\$40,000.00 DE MARCHANDISES TWEEDS, ETOFFES A ROBES, ARTICLES DE MODES, NOUVEAUTES PARISIENNES, ETC., ETC.,

En un mot, tout un assortiment de marchandises du dernier goût, de la meilleure qualité et à des prix réduits de manière à défier toute concurrence.

SPECIALITE. Tout en remerciant leur nombreuse clientèle et le public en général, MM. Turgeon & Cie, désirent rappeler qu'ils continueront, comme par le passé, à faire une spécialité des MANTEAUX et CHAPEAUX, confectionnés sur commandes dans les derniers goûts et sous le plus court délai. Une visite est respectueusement sollicitée.

TURGEON & CIE. MAISON GRAVEL FRERES

Coin des Rues Craig et St. Laurent On peut se procurer à cette adresse tout ce qu'il y a de mieux en fait de Liqueurs, Vins, Eau de Vie, etc

